



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 08 - DECEMBRE 2017

PUBLIÉ LE 6 DECEMBRE 2017

DREAL OCCITANIE
DSAC
HÔPITAL de NARBONNE

SOMMAIRE

DREAL OCCITANIE

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL OCCITANIE - Département de l'Aude.....1

DSAC

Décision n° 288/D/DSAC/S/2017 portant subdélégation de signature aux agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile sud pour le département de l'Aude.....5

HÔPITAL de NARBONNE

Décision n° 136.17 portant délégation de signature à M. Richard BARTHES, directeur du centre hospitalier de NARBONNE.....6



PREFET DE L'AUDE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Secrétariat Général

Affaire suivie par : Véronique VIALA
Téléphone : 05 62 30 26 67
Courriel : veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie Département de l'Aude

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Alain THIRION, préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-100 du 19 juillet 2017 du préfet de l'Aude donnant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1^{er} – Subdélégation est donnée de façon permanente pour l'ensemble des actes mentionnés à l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Sébastien FOREST, directeur régional adjoint ;
- Philippe MONARD, directeur régional adjoint ;
- Cyril PORTALEZ, directeur régional adjoint ;
- Laurence PUJO, directrice régionale adjointe.

Article 2 – En application des dispositions de l'arrêté susvisé, et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL Occitanie, délégation de signature est donnée aux agents ci-après cités :

1. Pour la Direction Risques Industriels et l'Unité Interdépartementale de l'Aude et des Pyrénées Orientales, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties C, D, E, F et G, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Pascal DAGRAS, directeur de la Direction Risques Industriels, et Philippe FRICOU, son adjoint ;
- Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;

et,

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, parties C et D, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie E, à :

- Olivier MEVEL, chef du département véhicules, équipement sous-pression, canalisations ;
- Lusiane LE CAMPION, Philippe VIALLE, Florent FIEU, Eric SAUTIER (*à compter du 01 mars 2018*) chargés de missions équipements-sous-pression, canalisations ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie F, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;
- Hervé CHERAMY, chef du département risques chroniques ;
- Elsa VERGNES, cheffe du département risques accidentels ;

et, dans la limite des attributions fixées par la note d'organisation de la Direction Risques Industriels/Unités Interdépartementales du 20 novembre 2017, à :

- Lisa BARRIERE, Célia DERONZIER, Marion GENADOT, Alain GUERRA, Jean-Louis ROLLOT et Thomas ZETTWOOG, inspecteurs (trices) coordonnateurs (trices) pour l'instruction de demandes d'autorisation environnementales ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie G, à :

- Olivier MEVEL, chef du département véhicules, équipement sous-pression, canalisations ;
- Alain GUERRA, chef de la subdivision véhicules de l'Unité Inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées Orientales, Laurent DEGOURNAY et Christian ROULIN, ses adjoints ;
- Didier BOT, Jérôme DUFORT, Christophe TESTANIÈRE et MAX VAILLANT (*à compter du 01 mars 2018*), chargés de mission sécurité et homologation des véhicules.

2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties H et I, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Philippe CHAPELET, directeur de la Direction Risques Naturels, et Jean-Marie COULOMB, son adjoint ;

et, pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie H, à :

- Marie-Line POMMET, cheffe du département ouvrages hydrauliques et concessions, David RANFAING, son adjoint, chef de la division Est, Francis AUGE, chef de la division Ouest, et Anne SABATIER, cheffe de la mission Concessions ;

- Clotilde BELOT, Caroline CESCONE, Sylvie CHATAGNER, Germain COURALET, Christelle DELMON, Julia FOURCADE, Michel FOURNIER, Marc GILLIER, Marianne LAGANIER, Patrice LAPERGUE, Isabelle LEGROS, Laurent MARTIN, Marielle PEROT, Philippe PLOTIN, Didier PUECH, Antoine RIGAUD, Christophe RONDEAU, David SABATIER, Céline TONIOLO et Christian VIEILLEDENT, inspecteurs (trices) de la sécurité des ouvrages hydrauliques et/ou chargé(e)s de mission de tutelle des concessions hydroélectriques.
3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie B, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
- Christian GODILLON, directeur de la Direction Transports, et Patrick BURTÉ, son adjoint ;
- et à :
- Nicolas MERY, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse ;
 - Alex URBINO, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
 - Hervé ODORICO, adjoint au chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
 - Isabelle SAINT PIERRE, adjointe au chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier.
4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie A, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
- Eric PELLOQUIN, directeur de la Direction Énergie et Connaissance, et Frédéric DENTAND, son adjoint ;
- et à :
- Claire BASTY, cheffe de la division énergie Air Est ;
 - Sébastien GRENINGER, chef de la division énergie Air Ouest ;
 - Yann DEFFIN, chef par intérim de la division développement durable et partenariat.
5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties J, K et L de l'arrêté préfectoral susvisé, à :
- Zoé MAHÉ, directrice de la Direction Écologie, et Paula FERNANDES, son adjointe ;
- et à :
- Michel BLANC, chef du Département eau et milieux aquatiques ;
 - Émilie PERRIER, cheffe du département biodiversité ;
 - Paul CHEMIN, chef de la division milieux marins et côtiers ;
 - Michaël DOUETTE, chef de la division biodiversité montagne et Atlantique ;
 - Fabienne ROUSSET, cheffe de la division biodiversité méditerranéenne et continentale ;
- et à :
- Vincent ARENALES-DEL-CAMPO, Laëticia BABILLOTTE, Alexandre CHERKAOUI, Luis DE-SOUSA, Nathalie FROPIER, Mailys LAVAL, Pascale SEVEN et Laurence VERNISSE, chargés de l'instruction de la procédure dérogation espèces protégées, pour les consultations relatives à la dérogation pour la destruction d'espèces protégées prévues dans la phase d'examen des autorisations environnementales, en particulier celles visées à l'article R181-28 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée via l'outil ONAGRE ;
 - Thierry BONNAFE, Jean-Luc GAMEZ, Charlotte KOCK, Valérie REGO, Christophe SALVY et William VINAY, pour effectuer les consultations relatives aux autorisations environnementales en particulier celles visées aux articles R181-18 à R181-32 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée via l'outil ANAE ;

ainsi qu'à, en cas de besoin, notamment pour cause d'intérim :

- David DANEDE, chargé de la coordination CITES, et Xavier NIVELEAU, instructeur CITES, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
- Alexandre CHERKAOUI, chargé de mission « Réglementation espèces protégées (L411) » pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées.

Article 3 – Les dispositions de l'arrêté de subdélégation du 18 septembre 2017 sont abrogées.

Article 4 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à Toulouse, le **– 6 DEC. 2017**

Le directeur régional,



Didier KRUGER

PREFETURE DE L'AUDE

**Décision n° 288/D/DSAC/S/2017
Portant subdélégation de signature aux agents
de la direction de la sécurité de l'aviation civile
sud pour le département de l'Aude**

Le Directeur de la sécurité de l'aviation civile sud,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ,

VU l'arrêté n° 203920062683 du 4 décembre 2015 nommant M. Philippe Ayoun, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 portant délégation de signature au titre de ses missions départementales à M Philippe Ayoun, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à :

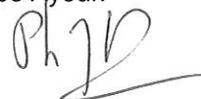
- à M. Patrick DISSET, chef du département surveillance et régulation et Mme Valérie CARIOU-PILATE, chef du département gestion des ressources, pour les actes relatifs aux points 1 à 9 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé
- à M. Samy MEDANI, chef de la division opérations aériennes pour les actes relatifs au point 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé
- à M. Maxime BRUGEL, chef de la division aéroports et navigation aérienne pour les actes relatifs aux points 5 et 6 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé
- à Mme Elisabeth BOUSQUIE, chef de la division sûreté, et Mmes Carole BELLOT, Géraldine CHARPENTIER et Muriel NEGRO et MM. Pierre COURTY et Christian DERKUM, inspecteurs de surveillance, pour l'application du point 7 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé
- à Mme Elisabeth BOUSQUIE, chef de la division sûreté, pour l'application du point 8 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé
- à Mme Isabelle ROMBY, chef de la division régulation et développement durable pour les actes relatifs au point 9 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 susvisé

Article 2: Le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude.

Fait à Blagnac, le 28 novembre 2017

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud

Philippe Ayoun





M. Richard BARTHES, Directeur du Centre Hospitalier de Narbonne

DÉCISION N°136.17 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique à la suite de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 01 août 2017 portant nomination de **Richard BARTHES** en qualité de Directeur du centre hospitalier de Narbonne

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Richard BARTHES, Directeur, se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

- **Correspondances importantes avec :**
 - . le Ministère de la Santé
 - . les Autorités de Tutelle et les représentants de l'État,
 - . le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
 - . les membres du Directoire,
- **Notes de service générales,**
- **Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,**
- **Décisions de nomination des personnels d'encadrement,**
- **Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 90 000€ HT,**
- **Actes juridiques concernant le patrimoine de l'établissement,**
- **Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.**

Article 2 :

Laurence MARIAN, Ajointe au Directeur et chargée de la Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Contractualisation interne, reçoit délégation de signature pour la totalité des compétences fixées à l'article 1, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint au directeur, les directeurs responsables fonctionnels :

- **Bénédicte POISSON**, chargée de la Direction des Finances, des Achats et de la Logistique.
- **Christophe VEYSSIERE**, chargé de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social.
- **Marie Thérèse GANTNER**, chargée de la Coordination Générale des Soins et de la prise en charge sociale, du parcours patient, de la Direction de la Qualité et Gestion des risques
- **Pascal DAHLEN**, chargé de la Direction des travaux, des Investissements des Ressources biomédicales et techniques.
- **Jésus LAHOZ**, chargé de la Direction des Systèmes d'Information,
- **Frédérique SAINT ARNOULD**, chargée de la Direction de l'Institut de formation en soins infirmiers – institut de formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Narbonne.

Reçoivent délégation de signature pour la totalité des compétences fixées à l'article 1.

Article 3 :

Sur proposition de l'Adjointe au Directeur et de chaque Directeur responsable fonctionnel, des délégations pourront être accordées par le Directeur pour la signature de l'ensemble des documents susmentionnés.

En tant que Directeur de garde, **les responsables fonctionnels ci-dessus cités ainsi que les personnels d'encadrement dont les noms suivent :**

- Valérie FERRE, adjointe au Directeur des Ressources Humaines
- Christophe MOTOS, adjoint au Directeur des Travaux et des Investissements.

Sont également habilités à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres identifiés ci-après, de la Direction de la stratégie, des affaires médicales et de la contractualisation interne, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Nelly BRUAND
- Viviane NIVET

à l'exception :

- des contrats de mise à disposition de personnels médicaux intérimaires ;
- des contrats de travail des personnels médicaux ;
- des courriers de promesse d'embauche aux personnels médicaux

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le Directeur aux cadres de la Direction des Finances, des Achats et de la Logistique identifiés ci-après, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Christelle DUHOO
- Corinne MARAIS
- Valérie AUDOUY
- Francis BAUVIN
- Albert CANTORI

En cas d'empêchement de Francis BAUVIN, la même délégation est donnée à :

- Jean François SOURES
- Jean Marc VALENTIN

Délégation permanente de signature est donnée pour signer les autorisations de sortie de courte durée des patients admis sous le régime de soins en psychiatrie sur demande d'un tiers à :

- Laurence CAO, Cadre Supérieur de Santé ;
- Christine MIGNOT, Cadre de Santé;
- Caroline SOLANAS, Cadre de Santé.
- Cecile SIERRA, Cadre de Santé

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social identifiés ci-après à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Valérie FERRE
- Christine CORGNAC
- Dominique LANGLOIS

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres de la Coordination Générale des Soins et de la prise en charge sociale, du parcours patient, de la Direction de la Qualité et Gestion des risques identifiés ci-après à l'effet de signer en lieu et place du coordonnateur général des soins, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Pascale PERRIN
- Patrick RUIZ

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur au cadre de la Direction des travaux, des Investissements des Ressources biomédicales et techniques identifiés ci-après à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Christophe MOTOS

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres de la Direction des travaux, des Investissements des Ressources biomédicales et techniques identifiés ci-après à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les bons de commandes concernant les comptes de fournitures d'atelier et réparations (H60263, H6066, H615151, H615258) se rapportant aux attributions de la direction :

- Antoine DURANTON
- Richard OLIVER

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres de la Direction des Systèmes d'Information identifiés ci-après à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Fabien MAYER
- Hélène LHERBETTE

Délégation est également donnée **en cas d'empêchement** par le directeur aux cadres de la Direction de l'Institut de formation en soins infirmiers – institut de formation des Aides-Soignants identifiés ci-après , à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la direction :

- Catherine GRANIER, Cadre Supérieur de Santé aux IFSI – IFAS

Délégation est également donnée par le directeur à Catherine DELNONDEDIEU, Praticien Hospitalier à la Pharmacie pour signer :

- Les documents relevant des attributions de la Pharmacie, en particulier les bons de commandes, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Pharmacie.

En cas d'empêchement de Catherine DELNONDEDIEU, la même délégation est donnée à:

- Régine ALIBAUD, pharmacien;
- Bérangère PARRY, pharmacien ;
- Marie Agnès BARRANS, pharmacien ;
- Jean-Rémi VIDAL, pharmacien ;
- Annabelle BOUDET, pharmacien ;
- Sabine BOIX, pharmacien.

Pour le laboratoire de biologie médicale, la délégation est également donnée par le directeur au Dr Elodie GLEIZE, pour l'engagement des commandes sur le compte ordonnateur H 602.240 « fournitures pour laboratoire).

En cas d'empêchement du Dr GLEIZE la même délégation est donnée à

- Mme le Dr PIERRE
- M. le Dr THOMAS
- Mme le Dr BELLOIR
- Mme Véronique FRAISSE

Pour la réception des livraisons du Laboratoire sous la responsabilité du Dr GLEIZE, la délégation est donnée à :

- Véronique FRAISSE
- Célia RUIZ
- Aurore MONTAGUT
- Amandine BEAUCHET
- Patricia MARTIN
- Nathalie TURCINSKY
- Agnès CLUZEL
- Aude SANCHEZ

La présente décision sera transmise à Madame la Trésorière Principale du CH de Narbonne.

Article 4 : EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aude. La décision n°73.17 du 24 avril 2017 est abrogée.

Fait à Narbonne, le 03 octobre 2017

Le Directeur,
Signé

Richard BARTHES

Planche des signatures liée à la décision N° 136/17 relative à la délégation de signature du Centre Hospitalier de Narbonne

| | | |
|--------------------------|-------------------|----------------------|
| Laurence MARIAN | Bénédicte POISSON | Christophe VEYSSIERE |
| Signé | Signé | Signé |
| Marie-Thérèse GANTNER | Pascal DAHLEN | Jésus LAHOZ |
| Signé | Signé | Signé |
| Frédérique SAINT ARNOULD | | |
| Signé | | |

| | |
|---------------|------------------|
| Valérie FERRE | Christophe MOTOS |
| Signé | Signé |

| | |
|--------------|---------------|
| Nelly BRUAND | Viviane NIVET |
| Signé | Signé |

| | | |
|------------------|----------------|----------------|
| Christelle DUHOO | Corinne MARAIS | Valérie AUDOUY |
| Signé | Signé | Signé |
| Francis BAUVIN | Albert CANTORI | |
| Signé | Signé | |

| | |
|----------------------|--------------------|
| Jean François SOURES | Jean Marc VALENTIN |
| Signé | Signé |

| | |
|------------------|------------------|
| Laurence CAO | Christine MIGNOT |
| Signé | Signé |
| Caroline SOLANAS | Cécile SIERRA |
| Signé | Signé |

| | |
|-------------------|--------------------|
| Christine CORGNAC | Dominique LANGLOIS |
| Signé | Signé |

| | |
|----------------|--------------|
| Pascale PERRIN | Patrick RUIZ |
| Signé | Signé |

| | |
|------------------|----------------|
| Antoine DURANTON | Richard OLIVER |
| Signé | Signé |

| | |
|--------------|------------------|
| Fabien MAYER | Hélène LHERBETTE |
| Signé | Signé |

| |
|-------------------|
| Catherine GRANIER |
| Signé |

| |
|------------------------|
| Catherine DELNONDEDIEU |
| Signé |

| | | |
|-----------------|------------------|---------------------|
| Régine ALIBAUD | Bérangère PARRY | Marie Agnès BARRANS |
| Signé | Signé | Signé |
| Jean Rémi VIDAL | Annabelle BOUDET | Sabine BOIX |
| Signé | Signé | Signé |

| |
|-----------|
| Dr GLEIZE |
| Signé |

| | |
|------------|-------------------|
| Dr PIERRE | Dr THOMAS |
| Signé | Signé |
| Dr BELLOIR | Véronique FRAISSE |
| Signé | Signé |

| | |
|--------------------|-----------------|
| Célia RUIZ | Aurore MONTAGUT |
| Signé | Signé |
| Amandine BEAUCHET | Patricia MARTIN |
| Signé | Signé |
| Nathalie TURCINSKY | Agnès CLUZEL |
| Signé | Signé |
| Aude SANCHEZ | |
| Signé | |